

NG

Numéro 7 - Septembre 2022

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



SUCCÈS DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

RETOUR SUR UNE MATINÉE ENRICHISSANTE

P.6

CARNET NOIR

Hommage à Pierre Muller

GENÈVE

Une nouvelle loi sur les déchets

NOUVELLE ASSOCIATION PLR

À droite toute!

Agenda

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

18 OCTOBRE 2022

Apéritif de la présidence
De 18h à 19h45 à Vernier

22 NOVEMBRE 2022

Apéritif de la présidence
De 18h à 19h45 à Versoix

20 DÉCEMBRE 2022

Assemblée des délégués
Détails suivront sur plr-ge.ch

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO

P. 3

L'Université d'été, un rendez-vous incontournable

CARNET NOIR

P. 4

Hommage à Pierre Muller

DOSSIER

P. 6

Université d'été

Fiscalité : le PLR doit se concentrer sur la classe moyenne

Conciliation vie privée et vie professionnelle

Les métiers de demain

GENÈVE

P. 12

Une nouvelle loi sur les déchets

Limitons le chauffage à 19°C cet hiver

ASSOCIATIONS

P. 24

À droite toute !

... et plus encore ! Bonne lecture !

Edito



Par Pierre Nicollier, vice-président du PLR Genève

L'Université d'été, un rendez-vous incontournable

Chères amies, chers amis,

Cette année encore, nous avons été nombreux à nous retrouver au Château des Bois pour partager, échanger et débattre lors de notre Université d'été. Cet événement est précieux à plus d'un titre. La politique est la science des affaires de la cité, de l'État. Cette science doit avoir pour objectif de saisir et de décrire notre société pour pouvoir mieux l'organiser en y faisant vivre nos valeurs.

Dans une démocratie, la politique est ouverte à la critique tant au niveau des connaissances et des conclusions, que des méthodes et de l'argumentation. Il s'agit d'un exercice de remise en question perpétuelle, dans un environnement dynamique. Alors que la liberté est, à bien des égards, une notion centrale de nos équilibres politiques et sociaux, nous observons sa fragilité autour de nous. Dans notre modèle de démocratie libérale, la dissociation entre la liberté et la démocratie,

qui comprend le respect des institutions, est inquiétante.

Dans ce contexte, les débats et échanges que nous avons menés entre sympathisants, militants, membres porteurs ou non de mandats communaux, cantonaux et nationaux, nous ont permis d'avancer dans nos réflexions afin de proposer des projets concrets pour notre quotidien : au sujet de la fiscalité, de la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle, ou des défis et opportunités des nouveaux métiers.

Cette Université d'été a également lancé le train vers les échéances politiques des douze prochains mois qui seront décisives pour notre canton et pour la Suisse. Nous devons pouvoir montrer la capacité de notre parti à proposer des solutions innovantes et rassembleuses pour nous adapter aux changements externes, mais également rassurer sur notre engagement dans la défense du cadre dans lequel nous vivons.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur nos deux brillantes candidates au Conseil d'État, avec lesquelles, tous unis, nous allons récupérer un deuxième siège, soutenus par une liste de candidats de grande qualité pour le Grand Conseil. Le combat sera sans aucun doute difficile mais notre succès est déterminant pour le canton.

Vive le PLR, vive Genève !

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T. 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an) : Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.–
Abonnement de soutien : Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

Iskender Giragossian, Pictures news - Olivier Le Moal - stock.adobe.com, Guilhem Vellut

MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction · info@plr-ge.ch · T. 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch



myclimate.org/01-22-447015



neutral Imprimé

myclimate.org/01-22-447015



Hommage à Pierre Muller



Par Jacques Apothéloz

NOTRE AMI PIERRE MULLER NOUS A QUITTÉ LE 8 SEPTEMBRE DERNIER. IL AVAIT 70 ANS. SON DÉCÈS NOUS A TOUS LAISSÉS MÉDUSÉS CAR RIEN NE LAISSAIT PRÉSAGER CE DÉPART SI PRÉCIPITÉ, TANT IL PARAÎSSAIT EN BONNE FORME.



Pierre Muller a commencé sa carrière politique au Conseil municipal de la Ville de Genève en septembre 1990 sous la bannière du Parti libéral genevois, en remplacement de Guy-Claude Geissmann. Il fut réélu au printemps 1991. Durant cette période au délibératif de la Ville, il s'est distingué par son travail au sein des commissions des sports et de la sécurité, du règlement, des Beaux-arts et du logement. En 1994, il devient chef du groupe libéral au Conseil municipal.

Lorsque Madeleine Rossi annonça, à l'automne 1994, son intention de ne pas se représenter au Conseil administratif l'année suivante, une élection interne primaire fut organisée pour désigner le candidat au Conseil administratif et Pierre se mit sur les rangs. Il remporta brillamment cette primaire et la campagne électorale pour l'élection au Conseil administratif de mai 1995 pouvait démarrer.

Déjà proche de Pierre au Conseil municipal, j'ai eu le grand honneur et l'immense plaisir d'organiser sa campagne avec le parti d'une part, mais aussi et surtout avec une escouade de quatre mousquetaires, Jean-Luc Persoz, Gérald Burri, Potter van Loon et votre serviteur. Ce fut intense et nous avons eu la chance d'avoir un appartement à disposition pour y installer notre QG de campagne. Et même si le président cantonal de l'époque, Fabrice Jucker, était préoccupé par notre relatif éloignement géographique du parti central, la coordination entre notre comité électoral et la direction du PLG fonctionna bien.

Nous avons alors confisqué l'agenda de Pierre et c'était parti avec un slogan fort et sans détour : « Un patron pour la Ville ». Nous avons apporté beaucoup de nouveautés et d'originalités dans la campagne électorale à cette période. Je ne citerai ici qu'un exemple : nous avons exploité un vide juridique dans le domaine de la publicité politique à la radio. Elle était interdite en Suisse et en France mais pour leurs pays respectifs. Nous avons alors eu l'idée de lancer des clips publicitaires sur deux radios FM françaises qui arrosaient le bassin genevois. Comme cela ne concernait pas la France, elles ont accepté de les diffuser. Personne n'est encore revenu de cette audace... mais le vide juridique a été comblé depuis.

Le résultat fut à la hauteur de nos espérances puisque Pierre a été élu avec, comme seule ombre au tableau, le fait qu'il se retrouve seul de droite au Conseil administratif. Mais cela ne l'a pas découragé, au contraire. Fort de son expérience d'entrepreneur et d'années de négociations syndicales, il sut mener son département des finances et de l'administration générale de main de maître. Il fut conseiller administratif pendant 12 ans, de 1995 à 2007, et Maire en 1999 et en 2004. Il dut bien sûr accepter certains compromis – à un contre quatre, difficile de faire autrement – pour parvenir à mener à bien plusieurs réformes, notamment dans le département informatique et à la gérance immobilière municipale (GIM). Ce ne fut pas toujours bien compris par son parti, mais c'était le seul moyen d'obtenir quelques résultats conformes à son engagement politique.

À son épouse Monique, à ses filles Aude, Laure et Marie, à leurs conjoints et leurs enfants, à sa sœur Béatrice, à son frère Jean-Philippe et à tous ses proches, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Fort de ses convictions, qu'il défendait parfois avec véhémence, et épicurien accompli, Pierre, c'était à la fois l'élégance, la jovialité, la bienveillance et la générosité. Pierre aimait les gens et s'intéressait sincèrement à eux, quel que soit leur statut social. Il était aussi à l'aise au bistrot du coin, qu'au Grand Théâtre ou lors de ses rencontres avec certains Grands de ce monde. Il a fait rayonner Genève dans le monde et a beaucoup œuvré pour la Genève internationale. Après son mandat politique, il fut nommé vice-président de Green-Cross International, aux côtés du président Mikhail Gorbatchev, afin d'y promouvoir le développement durable, l'aide au développement et les processus de paix. Membre du Rotary-Club Genève depuis 1992 – il fut mon parrain –, il l'a présidé en 2020-2021.

Fort de ses convictions, qu'il défendait parfois avec véhémence, et épicurien accompli, Pierre Muller, c'était à la fois l'élégance, la jovialité, la bienveillance et la générosité.

DOSSIER UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Fiscalité : le PLR doit se concentrer sur la classe moyenne

COMME CHAQUE ANNÉE, LE *NOUVEAU GENEVOIS* VOUS PROPOSE UN RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ. LE PREMIER ATELIER PORTAIT SUR LE THÈME DE LA FISCALITÉ ET ÉTAIT ANIMÉ PAR NATHALIE FONTANET, CONSEILLÈRE D'ÉTAT, ET ROMANE BAGNOUD, MEMBRE DU COMITÉ DES JLRG. CETTE DERNIÈRE RÉSUME LES DISCUSSIONS DE LA MATINÉE.



Par Romane Bagnoud



UNE SITUATION FISCALE FRAGILE

Début 2022, Genève annonçait une hausse de ses revenus fiscaux de 462 millions par rapport aux comptes 2021. Cette hausse est imputable aux nombreux acteurs économiques actifs dans des domaines à forte valeur ajoutée. Cette base fiscale substantielle est assurée tant par les entreprises que les contribuables privés. Avec une croissance démographique annuelle moyenne de 0,9% sur les 20 dernières années et une hausse des revenus fiscaux totaux de 3% par année, les revenus fiscaux cantonaux augmentent plus rapidement que la population. Ces bons résultats sont en partie dus au succès de la réforme de l'imposition des entreprises et à son effet dynamique sur les rentrées fiscales. Ainsi, il est évident que notre canton ne vit pas une crise de revenus, comme le prétend la gauche, mais bien une crise des dépenses au vu de l'incapacité du gouvernement à limiter l'augmentation des dépenses publiques couplée aux coûts considérables liés à l'assainissement de la caisse de pension. La dette genevoise est déjà un triste record suisse et la situation ne va malheureusement pas s'améliorer.

Le tissu économique genevois semble dynamique et résilient, mais les impôts reposent sur une pyramide fragile à l'allure d'un château de cartes. 1% des personnes morales génèrent 86% de l'impôt sur le capital et 78% de l'impôt sur le bénéfice. 4,2% des personnes physiques supportent 50,6% de l'impôt sur le revenu et 1% paye 66% de l'impôt sur la fortune. L'effort fiscal est porté par une minorité au profit de la majorité. Ainsi, l'équilibre fiscal est précaire.

Partant de ce constat, les participants à l'atelier ont orienté la réflexion en se questionnant sur quelle priorité devait être mise dans la réduction du poids global de la fiscalité à Genève. Sur les personnes physiques? Sur les personnes morales? Ou sur les deux?

UNE CLASSE MOYENNE À PRÉSERVER

À travers le prisme de la mobilité des gros contribuables, les inquiétudes exprimées portaient essentiellement sur la situation de la classe moyenne. C'est le point commun des propositions concernant les enjeux et les opportunités en fiscalité pour 2023. En effet, les contributions de gros contribuables, même s'ils ne représentent pas l'essentiel des contribuables genevois, permettent de faire la différence. Le but étant de déterminer qui sont les contribuables susceptibles de quitter Genève et pourquoi. En effet, quel avenir se profile pour la classe moyenne, moins mobile, si les gros contribuables quittent le canton?

Le tissu économique genevois semble dynamique et résilient, mais les impôts reposent sur une pyramide fragile à l'allure d'un château de cartes.

Le devenir de la classe moyenne est resté le *leitmotiv* dominant. C'est une vaste catégorie de contribuables. La classe moyenne se caractérise par un panel hétérogène d'éléments sociaux et économiques différents. Son analyse revêt des complications méthodologiques. Cela implique d'aborder la fiscalité d'un point de vue différencié tout en considérant l'ensemble du substrat des contribuables.

La classe moyenne engendre une part majoritaire des recettes fiscales. Elle est également davantage victime de la progressivité de l'impôt que les autres catégories de contribuables. Les bas revenus sont exemptés, tandis que les plus riches sont financièrement mieux équipés pour y faire face. Après les impôts, il n'est pas rare que des contribuables intermédiaires voient leur situation assimilable à celle de ménages non assujettis. Le barème d'imposition en place, tout comme sa progressivité, ne sont plus en adéquation avec la réalité. Le système de l'impôt pourrait être plus progressif afin d'être plus équitable pour la classe moyenne. Quel serait l'angle d'action optimal? Faudrait-il diminuer le seuil d'assujettissement afin que les 36,3% des personnes physiques qui ne paient aujourd'hui pas d'impôt en paient à l'avenir? Diminuer les plateaux d'impositions ou l'assujettissement des personnes physiques? Faut-il rajouter des tranches pour limiter les effets de la progressivité? Ou au contraire simplement ajuster le taux de progressivité?

Le système de l'impôt pourrait être plus progressif afin d'être plus équitable pour la classe moyenne.

LA PROBLÉMATIQUE DES RETRAITÉS

Arriver au stade de la retraite, certains contribuables ne touchent quasiment plus aucun revenu. Ils vivent en partie sur leur fortune personnelle. Rester dans le canton avec le plus haut taux d'imposition sur la fortune n'est donc pas vivable. Alors quoi faire? Diminuer l'impôt sur la fortune pour cette catégorie de contribuables? Prévoir en amont ou en aval une meilleure cohérence fiscale entre l'impôt sur la fortune et sur le revenu?

Une politique fiscale taillée sur mesure pour la classe moyenne en faisant fi de ses intérêts multiples paraît voué à l'échec. Des allègements fiscaux durables ou ponctuels en sa faveur ne sont qu'une solution d'apparat si l'inflation et les charges sociales ne sont pas prises en compte.

Durant l'atelier, des idées diverses et variées ont fusé concernant aussi bien les personnes morales que les personnes physiques. Toutefois, il est compliqué de se positionner sur tous les fronts. L'augmentation de la taxe personnelle, seul impôt payé par les plus pauvres, soit les 36,3% qui ne paient pas d'impôt sur le revenu, est difficilement défendable, surtout en parallèle d'une baisse de l'impôt sur la fortune. Toutefois, une certitude demeure. Le PLR doit veiller à ce que Genève cesse de se comporter à l'image de Pantagruel en négligeant ceux qui financent le système par leur travail et leurs compétences.

DOSSIER UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Conciliation vie privée et vie professionnelle

LE SECOND ATELIER DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ A TRAITÉ DE LA DÉLICATE QUESTION DE LA CONCILIATION ENTRE LA VIE PRIVÉE ET LA VIE PROFESSIONNELLE. IL A ÉTÉ ANIMÉ PAR ANNE HILTPOLD, CANDIDATE AU CONSEIL D'ÉTAT ET CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE À CAROUGE, ET AXEL GUBLER, CONSEILLER MUNICIPAL À CAROUGE. CE JEUNE ÉLU – LE PLUS JEUNE DU CANTON À SON ÉLECTION EN 2020 – PRÉSENTE LES IDÉES QUI ONT ÉTÉ PROPOSÉES LORS DE L'ATELIER.

Télétravail, temps partiel, congé paternité, familles « arc-en-ciel »... Indubitablement, les rapports entre vie privée et vie professionnelle ont considérablement évolué ces dernières années. Les bouleversements du Covid-19 ont encore accéléré le phénomène et, politiquement, ces changements appellent à être traités de façon efficace. Dans cette dynamique, notre parti doit se positionner sur l'évolution de ces enjeux. Les discussions conduites par Anne Hiltbold durant l'Université d'été démontrent que nos membres se sentent concernés et ne sont pas à court d'idées sur la question difficile de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

LE MANQUE CHRONIQUE DE PLACES EN CRÈCHE

Malgré la diversité des situations familiales et professionnelles, certaines lignes directrices générales sont ressorties des discussions. Même si la vie privée ne se résume pas à la vie familiale, il faut bien admettre que l'arrivée d'enfants dans un foyer est souvent le principal facteur qui complexifie les rapports entre vie privée et professionnelle. Dans une société dans laquelle il est devenu normal que la mère reprenne vite le travail après un accouchement, la recherche d'une place en crèche ou auprès d'une « maman de jour » est devenue la règle. Or, force est de constater que l'offre de places d'accueil peine à suivre la demande croissante. On ne peut toutefois pas simplement attendre des collectivités publiques qu'elles augmentent indéfiniment leur offre. Actuellement, les crèches représentent une charge très élevée pour les communes (soit entre 30'000.– et 40'000.– la place par année), comme l'a rappelé Anne Hiltbold,

en charge du dossier à Carouge où elles requièrent près de 12 % du budget communal. Dans ce domaine, la législation cantonale est particulièrement rigide et rend difficile l'accès à des acteurs privés. Il suffit de traverser la Versoix pour constater qu'un régime un peu souple permet d'accroître l'offre avec des tarifs raisonnables sans que le bien-être des enfants ne soit affecté. En allant même un peu plus loin, on peut découvrir, par exemple à Bâle, un système avant tout privé, dans lequel l'État subventionne les familles, de façon ciblée, selon leurs besoins. Pourrions-nous nous en inspirer à Genève? Notre Conseillère nationale Simone de Montmolin travaille à Berne sur le projet de loi sur le soutien à l'accueil extrafamilial, mais il est clair que c'est avant tout au niveau cantonal et communal qu'il faudra agir.

LA MISE EN PLACE D'UN VÉRITABLE CONGÉ PARENTAL

Une autre réflexion allant dans le même sens est celle concernant le congé parental, réparti librement par les parents dans un délai donné. Cette mesure a l'avantage d'être adaptée à toutes les configurations familiales (y compris les adoptions ou les familles « arc-en-ciel ») mais permet surtout, en accord avec les valeurs de notre parti, aux parents de choisir de façon libre et responsable la manière dont ils entendent organiser les premiers mois de vie de leur enfant. D'un point de vue très pragmatique, il faut aussi savoir que l'accueil en crèche des nourrissons est particulièrement coûteux et que si les parents avaient la possibilité de les prendre en charge eux-mêmes pour la durée de leur congé parental, ce sont autant de ressources qui pourraient être allouées à l'élargissement de l'accueil des enfants plus grands. Dans l'éventuelle mise en place d'un congé parental, il est toutefois également

Les participants ont souligné le besoin de flexibilité pour organiser leur vie quotidienne.

crucial de prendre en compte les intérêts des employeurs, notamment lors de la fixation de la durée du congé. Une autre proposition serait de proposer de commencer l'école une année plus tôt (sans que cela ne soit obligatoire), à l'instar de ce qui se fait en France.

UNE RÉFORME DES HORAIRES SCOLAIRES

S'agissant des enfants plus grands, beaucoup regrettent que les horaires scolaires soient en décalage avec la société actuelle. Si les deux parents travaillent, il est difficile que l'un d'entre eux se libère tous les jours à 11h30 et à 16h pour s'occuper des enfants hors du temps de cours. On remarque en effet que les effectifs de l'accueil parascolaire ne cessent d'augmenter, ce qui pose un problème de recrutement d'accompagnateurs qualifiés, d'infrastructure et de budget. Une solution entrevue est l'introduction de l'horaire en continu « à l'allemande », un succès sur le point d'être introduit à Zurich. À Genève, un projet pilote est en cours aux Eaux-Vives depuis des années et semble bien fonctionner.

Les discussions conduites par Anne Hiltbold sur la conciliation entre vie privée et professionnelle ont été riches et ont porté sur des sujets bien plus vastes que ceux présentés ci-dessus. En quelques phrases, les participants ont souligné le besoin de flexibilité pour organiser leur vie quotidienne. Sur le plan professionnel, ce besoin est largement satisfait par les possibilités de télétravail, de temps partiel ou d'horaires flexibles. Sur le plan personnel toutefois, la situation peut encore être améliorée : pour les familles, comme nous l'avons vu, il s'agit de favoriser les offres d'accueil extrafamilial, de réfléchir aux modalités d'un éventuel congé parental ou de revoir les horaires scolaires. Dans tous ces domaines, le PLR Genève doit assumer un rôle proactif, encourager les solutions permettant davantage de flexibilité pour une vie professionnelle, familiale et personnelle de qualité, en accord avec nos valeurs de liberté et de responsabilité individuelle.

Pour les familles, comme nous l'avons vu, il s'agit de favoriser les offres d'accueil extrafamilial, de réfléchir aux modalités d'un éventuel congé parental ou de revoir les horaires scolaires.



Par Axel Gubler

DOSSIER UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Les métiers de demain



Par Alexis Couniniotis

LE DERNIER ATELIER DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ PORTAIT SUR LES MÉTIERS D'AVENIR ET ÉTAIT ANIMÉ PAR PIERRE NICOLLIER, DÉPUTÉ, ET ALEXIS COUNINIOTIS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE FORMATION. CE DERNIER REPREND LES THÈMES QUI ONT ÉTÉ DISCUTÉS ET LES PROPOSITIONS QUI EN ONT ÉMERGÉ.



Le samedi 27 août, Pierre Nicollier et moi-même avons animé l'atelier de l'Université d'été sur les métiers du futur et lancé le débat sur les opportunités et les risques liés à cette thématique.

Trois exemples de métiers ont été présentés, métiers qui pourraient faire leur apparition dans un futur qui n'est en réalité peut-être pas aussi lointain que ce que l'on pourrait penser : avocat dans le Métavers, projet révolutionnaire que développe le groupe *Meta* (anciennement *Facebook*), gestionnaire de piles à hydrogène, énergie du futur, et technicien en implants pour personnes augmentées.

À partir d'une présentation relativement abstraite, des questions très concrètes se sont posées, notamment : comment s'assurer que Genève ne prenne pas de retard en matière de nouvelles technologies ? Comment s'assurer que nous puissions répondre aux besoins du marché de l'emploi à l'avenir ? À travers des discussions stimulantes sont ressortis les éléments de réponse ainsi que les propositions suivantes.

ADAPTATION DE LA FORMATION

Notre système de formation doit demeurer dynamique pour continuer à rester en phase avec les débouchés du marché du travail, reflétant l'air du temps.

Une des grandes thématiques qui préoccupent les Genevois est le numérique à l'école. Doit-on enseigner le numérique ou doit-on enseigner avec le numérique ? Si la proposition du Département de l'instruction publique d'équiper les élèves du primaire avec des tablettes ne fait pas l'unanimité, il y a un large consensus autour de la nécessité d'apprendre le numérique, de sensibiliser les jeunes aux dangers d'Internet (*phishing*, *cookies* indésirables, *fake news*, etc.) et de leur apprendre les outils numériques utiles au quotidien (Word, Powerpoint, etc.).

Une autre question importante qui se pose est celle de l'orientation. De nombreux métiers en forte demande nécessitent de suivre une voie d'apprentissage vers un CFC. Or nous savons que les voies les plus « académiques » sont plébiscitées, encouragées par notre système et par les parents d'élèves. Comment réorienter les jeunes vers l'apprentissage et les autres formations ? Certains membres préconisent une approche dissuasive en plébiscitant le *numerus clausus* à l'Université, à l'instar de la faculté de médecine ; d'autres demandent de relever le niveau du diplôme de maturité. Quoi qu'il en soit, le constat est clair : trop d'étudiants se lancent dans une filière gymnasiale alors que le canton a un besoin criant de main d'œuvre qualifiée. La solution actuelle est d'importer la main d'œuvre de l'étranger, mais nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation.

ADAPTATION DES CONDITIONS-CADRE

Si proposer une formation adéquate pour les métiers de l'avenir est complexe, il est important d'offrir des conditions-cadre propices à l'innovation pour les entreprises (petites, moyennes et grandes) qui forment le tissu économique genevois. Cela passe notamment par le renforcement de l'attractivité du canton, qui est d'autant plus important au fur et à mesure que se rapproche l'accord de l'OCDE sur la taxation minimale des entreprises multinationales. La fiscalité a d'ailleurs été brillamment traitée par notre Conseiller d'État lors d'un autre atelier de l'Université d'été.

Une piste qui a été esquissée par les participants est l'encouragement des partenariats public-privé à l'image de l'EPFL qui travaille en collaboration avec des entreprises comme Firmenich, Swisscom ou encore Logitech. Développer ces relations est dans l'intérêt des entreprises et des institutions de recherche concernées. Cela permet non seulement d'industrialiser et de commercialiser la recherche mais aussi de faire rayonner notre canton en matière d'innovation.

Le PLR, parti de l'innovation et du progrès, doit pouvoir rassurer et rendre compréhensible les évolutions technologiques.

PLR : LE PARTI DE L'INNOVATION ET DU PROGRÈS

Nous avons vu, à travers la votation sur l'identité numérique du 7 mars 2021, qu'une grande partie de la population suisse reste sceptique vis-à-vis de la transition numérique de notre société. Le PLR, parti de l'innovation et du progrès, doit pouvoir rassurer et rendre compréhensible les évolutions technologiques. Nous devons faire en sorte d'accompagner les citoyens. Nous le voyons autour de nous, avec les difficultés de passage aux bulletins de versement avec des codes QR, que le danger de fracture numérique existe. Cela ne doit toutefois pas être une raison de freiner l'innovation.

QUEL BILAN ?

Encourageons l'innovation dans notre canton ! C'est la clé pour une Genève prospère, qui pourra aller de l'avant en matière de nouvelles technologies et qui saura s'adapter aux besoins du marché de l'emploi à l'avenir.

Il y a un large consensus autour de la nécessité d'apprendre le numérique, de sensibiliser les jeunes aux dangers d'Internet et de leur apprendre les outils numériques utiles au quotidien.

Une nouvelle loi sur les déchets

DÉBUT SEPTEMBRE, LA QUASI-UNANIMITÉ DU GRAND CONSEIL A ADOPTÉ UNE RÉFORME DE LA LOI SUR LES DÉCHETS. CÉLINE ZUBER-ROY, DÉPUTÉE ET RAPPORTEUR DE MAJORITÉ SUR CET OBJET, PRÉSENTE LES INNOVATIONS CONTENUES DANS CETTE LOI.

L'actuelle loi sur les déchets date de plus de 20 ans. Au vu des importantes évolutions qui se sont produites dans ce domaine, en particulier en matière de recyclage, mais également dans notre société, avec notamment des enjeux environnementaux devenus prioritaires, il était devenu nécessaire d'effectuer une refonte complète. La future entrée en fonction de l'usine des Cheneviers IV a encore accentué ce besoin, puisqu'elle aura une capacité réduite à 160'000 tonnes par an au lieu des 210'000 tonnes actuellement incinérées chaque année. Ainsi, la nouvelle loi sur les déchets (PL 12993) a pour but de participer à l'atteinte des objectifs climatiques auxquels notre canton s'est engagé et de réduire le volume des déchets à incinérer, notamment en augmentant notre taux de recyclage à 60%, au lieu des 50% actuels.

Genève renonce à introduire une taxe sur les sacs poubelle au profit d'une obligation de tri.

LES TROIS AXES DE LA GESTION DES DÉCHETS

Pour atteindre ces objectifs, la nouvelle politique cantonale de gestion des déchets se fonde sur trois axes, à savoir la limitation de la production de déchets, la valorisation des déchets et leur élimination de façon respectueuse de l'environnement. Ainsi, il s'agit en premier lieu de diminuer la quantité de déchets produits à la source, par exemple en favorisant la

réutilisation et la réparation des objets. Il s'agit ensuite d'augmenter le recyclage et la valorisation matière des déchets, de sorte à éviter le gaspillage des ressources, dans une démarche d'économie circulaire et d'écologie industrielle. Enfin, les déchets incinérables doivent être valorisés thermiquement sur le territoire cantonal afin de participer à la transition énergétique du canton et de limiter les impacts induits par les transports de déchets.

Outre ce système à trois axes, plusieurs nouveautés figurent dans la nouvelle loi. Pour commencer, une obligation de tri des déchets à la source est introduite. Elle s'appliquera sur tout le territoire cantonal tant pour les particuliers, que les entreprises et les administrations publiques. Genève renonce donc à introduire une taxe sur les sacs poubelle, appliquée dans tout le reste de la Suisse, au profit d'une obligation de tri. Cette mesure innovante, qui

n'a politiquement pas été contestée, devrait permettre d'augmenter le taux de tri tout en évitant les effets négatifs de la taxe au sac constatés dans d'autres cantons, comme la diminution de la qualité du tri, ainsi que des eaux usées – malheureusement utilisées comme alternative économique à la poubelle par certains – et la création d'un tourisme transfrontalier des déchets – notre voisin français ne pratiquant pas la taxe au sac.



Par Céline Zuber-Roy



UNE EXTENSION CADRÉE DU MONOPOLE DES SIG

Un autre changement est l'extension de la zone d'apport des Cheneviers, qui concerne uniquement les entreprises puisque les particuliers y sont déjà soumis par le droit fédéral. Cette problématique a focalisé les débats en commission du Grand Conseil, au vu de son potentiel impact sur la compétitivité des entreprises genevoises. En effet, actuellement, seuls les déchets des ménages doivent obligatoirement être traités dans le canton. Toutefois, pendant très longtemps, les recycleurs genevois ont quand même confié aux SIG la totalité des déchets non valorisables, y compris ceux issus des entreprises. Depuis quelques années, une entreprise de recyclage a décidé d'exporter les déchets genevois pour profiter de tarifs d'incinération plus bas. Cela a impliqué une baisse du volume à incinérer aux Cheneviers III, qui sont déjà surdimensionnés, et donc une baisse des recettes qui a un impact sur les autres utilisateurs. Pour éviter cette conséquence collatérale qui touche principalement les communes et les autres entreprises de recyclage, le Conseil d'État a proposé l'élargissement du monopole des SIG. Cette solution n'a évidemment pas plu à la droite, et au PLR en particulier, au point qu'elle a été refusée en deuxième débat en commission. Nous ne voulions pas offrir un oreiller de paresse aux SIG, qui pratiquent, et de loin, les tarifs les plus chers de Suisse et probablement du monde.

Ainsi, les commissaires de droite ont dans un premier temps, proposé d'autoriser une incinération des déchets sur l'ensemble du territoire suisse sous réserve d'un transport respectueux de l'environnement. Toutefois, cette ouverture, couplée à l'incapacité des SIG de drastiquement réduire leurs tarifs, se serait probablement répercutée sur les communes, qui sont captives en raison du droit fédéral. Face à cette conséquence indésirable, nous avons finalement accepté l'extension de la zone d'apport, mais en ajoutant des dispositions sur la fixation des tarifs afin de limiter les risques d'abus de ce monopole. En effet, les tarifs ne doivent en aucun cas devenir un outil politique, par exemple pour réduire le volume des déchets, au vu de leurs potentiels effets sur la compétitivité des entreprises genevoises. Au contraire, ils doivent uniquement servir à couvrir les coûts strictement liés à l'incinération des déchets, ce qui a été expressément indiqué dans la loi. De plus, les SIG auront l'obligation de trouver un accord avec l'Association des communes genevoises (ACG) et les représentants des recycleurs sur la fixation des tarifs. À défaut d'un tel accord, le Grand Conseil sera compétent pour trancher sur proposition du Conseil d'État. Cette compétence au parlement a pour but de fortement inciter les partenaires à s'entendre, afin d'éviter l'incertitude liée à toute décision purement politique.

INCLUSION D'UN PROJET PLR

Une autre innovation de cette réforme est l'augmentation des mesures de lutte contre le plastique à usage unique. Ainsi, l'interdiction de mise à disposition gratuite de sacs plastiques est étendue également aux sacs en plastique légers, y compris ceux pour transporter des légumes. De plus, dès 2025, la nourriture à emporter ne pourra plus être proposée dans des récipients en plastique

à usage unique, que ce soit dans des restaurants ou dans des magasins alimentaires, bien que pour ces derniers, la question de la compatibilité avec le droit fédéral de cette mesure a été soulevée. Il est également prévu que les commerces de détail devront accepter de reprendre les emballages des produits qu'ils vendent, en particulier le carton et le plastique. Si la droite a accepté ces mesures, elle les a largement retravaillées en commission, afin d'éviter



qu'elles soient assorties d'interdictions ou d'obligations inutiles. Par exemple, la majorité de la commission a refusé d'imposer l'installation de centre de tri dans les magasins, comme le proposait le Conseil d'État, jugeant que l'obligation de reprendre les emballages était suffisante, peu importe si les déchets étaient ensuite stockés à l'entrée du magasin dans un centre de tri ou à l'arrière avec les stocks.

La droite a également profité de cette nouvelle loi pour y intégrer un autre projet de loi déposé par le PLR (PL 12984), qui visait à autoriser à nouveau l'installation de système de vidéosurveillance dans les écopoints en cas d'infractions. Ces installations étaient autorisées par le passé, mais une intervention du préposé à la protection des données a relevé un manque de base légale formelle. Nous y avons donc remédié face à l'absence d'efficacité des autres mesures, notamment de sensibilisation.

Pour conclure, Genève s'est ainsi dotée d'une nouvelle loi ambitieuse mais pragmatique. Bien que largement façonnée par la droite avec le PLR en tête, cette loi a pu finalement largement rassembler puisqu'elle a été adoptée à la quasi-unanimité du parlement, avec seulement deux oppositions. Elle ne devrait donc pas faire l'objet d'un référendum et entrer rapidement en vigueur.

Genève s'est ainsi dotée d'une nouvelle loi ambitieuse mais pragmatique.

Limitons le chauffage à 19°C cet hiver



Par Alexandre de Senarclens

FACE AUX RISQUES DE PÉNURIE ÉNERGÉTIQUE, LE GROUPE PLR A DÉPOSÉ UNE MOTION DEMANDANT AU CONSEIL D'ÉTAT DE PRENDRE RAPIDEMENT DES MESURES. ALEXANDRE DE SENARCLENS, DÉPUTÉ ET AUTEUR DE LA MOTION, PRÉSENTE CET OBJET PARLEMENTAIRE.

L'actualité politique de cette rentrée est dominée par la crise énergétique, conséquence de la terrible agression russe de l'Ukraine. Le PLR n'est pas resté inactif sur cette thématique avec des interventions remarquées au niveau fédéral et avec le dépôt d'une motion le 29 août dernier au Grand Conseil qui demande au Conseil d'État de s'engager sur la voie des économies d'énergie.

UNE CRISE ÉNERGÉTIQUE EUROPÉENNE

Cette crise touche tout le continent et impose une réaction de large envergure. Au niveau de l'Union européenne (UE), il y a un engagement à réduire la consommation de gaz de 15% pour éviter les pénuries et les coupures de courant. L'UE fait face à une problématique d'approvisionnement, avec une réduction significative voire une rupture totale des livraisons de gaz en provenance de Russie, à laquelle les États membres de l'UE ont décidé de se préparer immédiatement de manière coordonnée et solidaire. De graves perturbations touchant certains États membres sont susceptibles d'affecter l'économie de l'ensemble de l'UE et, par ricochet, la Suisse qui est totalement imbriquée dans l'UE sur le marché énergétique.

En effet, notre pays est fortement dépendant des livraisons de gaz et d'électricité, notamment en période hivernale. Il s'approvisionne sur les marchés allemand et français principalement, qui sont mis sous pression en raison de la baisse des livraisons de gaz en provenance de la Russie. Dès lors, des estimations montrent que la Suisse doit s'attendre à une baisse de 15% des livraisons de gaz et de 10% des livraisons d'électricité en provenance de l'UE durant l'hiver 2022-2023. Par ailleurs, en 2021, près de 60% de l'électricité importée en Suisse venait de France. Mais cette année, alors que la moitié de son parc nucléaire est actuellement à l'arrêt pour des raisons techniques, elle pourrait bien ne plus être en mesure de nous livrer du courant en suffisance.

La crise politique internationale est humainement dramatique en Ukraine. Ici, elle nous impose (seulement...) de revoir nos habitudes pour limiter l'inflation et rendre plus acceptable la hausse des coûts de l'énergie.



Location – Vente

Toutes opérations immobilières

RÉGIE TOURNIER

Régie Tournier SA
Cours de Rive 4
1204 Genève

+41 22 318 30 70
regie@tournier.ch
www.tournier.ch



DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE INDISPENSABLES

Face à ces risques, de nombreux appels à réduire la consommation de chauffage et d'électricité, de la part des autorités fédérales en premier lieu, ont été lancés. Le 24 août 2022, le Conseil fédéral a présenté un plan visant à prévenir une éventuelle crise énergétique en Suisse. Le Conseil fédéral s'est notamment fixé un objectif volontaire de réduction de la consommation de gaz de 15% pour le semestre d'hiver.

Actuellement, le plus grand potentiel d'économie réside dans le chauffage. Il constitue les trois quarts du gaz consommé en hiver. Ménages, industrie, services et administration publique sont donc invités à baisser le thermostat. La part d'énergie finale consommée par les ménages est notamment de 30,3% à l'échelle nationale. En 2021, 22,1% de l'énergie finale livrée dans les ménages est arrivée sous forme de gaz.

L'un des moyens d'action le plus efficace réside dans le réglage du chauffage dans les bâtiments. Rien que pour les ménages, cela représente deux tiers de la consommation finale. Il est généralement admis qu'une température moyenne du logement ou d'un bureau à 19°C est suffisante pour le confort d'un individu. Une baisse d'un degré de la température permet une économie d'énergie de 5 à 7%. Dès lors, en baissant de 2 à 3°C la température moyenne des logements et des bureaux, il existe un potentiel d'économie d'énergie d'environ 15 à 20%.

Une autre solution, à l'image des efforts qui sont mis en avant au niveau fédéral pour mettre fin rapidement aux blocages qui retardent la réalisation de nouvelles infrastructures énergétiques, est de lever le plus rapidement possible les obstacles réglementaires et administratifs en matière de déploiement des énergies renouvelables, en particulier dans l'éolien et le photovoltaïque.

L'un des moyens d'action le plus efficace réside dans le réglage du chauffage dans les bâtiments.

UNE MESURE FACILE À METTRE EN ŒUVRE

Ainsi, pour ces motifs, le PLR a déposé une motion qui invite en particulier le Conseil d'État à optimiser la régulation de température et de chauffage dans les locaux de l'État, à réduire la température des bureaux du Grand État à 19 degrés, à inciter les propriétaires privés, dont les institutionnels et les régies, à également limiter la température à 19 degrés et enfin à soutenir les efforts visant à lever rapidement les obstacles pour permettre la réalisation des grandes infrastructures énergétiques d'intérêt national et cantonal.

Ces mesures sont faciles à mettre en place et permettraient pour certaines d'économiser immédiatement de l'énergie. La crise politique internationale est humainement dramatique en Ukraine. Ici, elle nous impose (seulement...) de revoir nos habitudes pour limiter l'inflation et rendre plus acceptable la hausse des coûts de l'énergie. Elle nous oblige aussi à revoir nos modes de vie et de production ce qui aura pour effet d'accélérer la transition énergétique et de réduire, espérons-le durablement, nos émissions de CO₂.

Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Gabriel Delabays

FOCUS SUR...

... la M 2858, déposée par Céline Zuber-Roy. Cette motion demande de créer les bases légales pour que l'agrivoltaïsme soit autorisé à Genève, ainsi qu'à encourager la mise en place de projets pilotes d'installations agrivoltaïques dans le canton, en collaboration avec AgriGenève. L'agrivoltaïsme désigne l'usage intelligent de panneaux solaires dans des exploitations agricoles. Cette pratique, déjà mise en œuvre dans certains pays d'Europe et d'Asie, permet une augmentation du rendement global des cultures, en plus de la production de l'électricité. En effet, les panneaux constituent un outil de protection pour les cultures, notamment contre les rayonnements solaires trop intenses, mais aussi contre le gel, ainsi que lors des périodes de sécheresse en favorisant un phénomène de ventilation naturelle. L'agrivoltaïsme permet de répondre, de façon innovante, aux défis dans le domaine agricole face aux aléas climatiques, ainsi qu'aux objectifs en matière de politique énergétique.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13028 « L'État doit favoriser l'accès à la propriété de son logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser l'État à prêter à une personne souhaitant acquérir son propre logement les fonds propres nécessaires, jusqu'à concurrence de 15%. Le candidat devra être un primo-acquéreur et ne pas disposer de fonds propres en quantité suffisante mais avoir une capacité financière adéquate, notamment en termes de revenus. Les fonds propres avancés par l'État devront être remboursés dans un délai de 10 ans. In fine, cela permettrait d'accéder à la propriété de son logement avec seulement 5% de fonds propres.

PL 13025 « Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser les locataires qui le souhaitent à devenir propriétaires de leur logement à des conditions précises. Les conditions mises à cette acquisition ont trait au fait qu'elle doit se faire sans contrainte selon la protection contre le congé-vente, que le locataire occupe l'appartement depuis trois ans au moins et qu'en outre, les autres locataires de l'immeuble obtiennent formellement la garantie de ne pas être contraints d'acheter leurs appartements ou de partir. À cela s'ajoute la fixation d'un prix au mètre carré PPE maximal permettant des conditions d'accès abordables pour la classe moyenne.

PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref : ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèjore pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

M 2748 « Pour étendre la paix du logement à l'ensemble du territoire genevois »

En bref : cette motion vise à appliquer à la zone de développement Praille-Acacias-Vernets l'accord trouvé par le Grand Conseil en août 2020 pour les zones de développement, à savoir une proportion d'un tiers de logement d'utilité publique (LUP), d'un tiers de logements à loyers libres (dont minimum 20% de PPE) et d'un tiers de logements non subventionnés à loyers contrôlés. Ce texte vise à permettre un développement intelligent du PAV en sortant du prisme quantitatif pour passer à celui de la qualité, de la mixité et d'un aménagement urbain apaisé.

R 973 « Pour un aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre »

En bref : cette résolution a pour but de repenser la zone en aval du pont de Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction, afin de créer des espaces agréables, apaisés et conviviaux, tant pour les baigneurs que pour les habitants. Il est notamment demandé l'installation d'infrastructures utiles et de plaisance offrant des lieux d'aisance, d'infrastructures permettant la sécurité des utilisateurs. Ce texte s'inscrit dans une démarche commune menée avec le groupe PLR en Ville de Genève, certains éléments étant du ressort de la Ville et d'autres du canton.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 13127 « Allégeons la charge administrative des entités subventionnées »

En bref : ce PL vise à simplifier la charge administrative des entités soumises à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF). Ce PL permet notamment une possibilité de réduire de 20% la charge de travail des entités subventionnées et de l'État, via l'allongement des contrats de prestations à la durée de la législature, soit 5 ans au lieu de 4 ans. Il vise aussi à encourager la recherche de fonds propres/privés et à permettre de négocier des avenants au contrat de prestation pour répondre aux évolutions des besoins de la population et du requérant durant la période convenue de cinq ans. Le PL prévoit également que les subventions inférieures ou égales à 800 000 francs par an puissent être accordées par voie d'arrêté par le Conseil d'État.

PL 13077 « Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

En bref : ce PL vise à exclure du champ de contrôle de la Chambre constitutionnelle les révisions de la Constitution cantonale, afin de s'assurer que l'Assemblée fédérale puisse se prononcer sur la conformité de ces révisions comme le prévoit le droit fédéral.

PL 12901 « Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

En bref : ce PL demande de rendre transparentes les rémunérations des directions des 23 régions publiques. Il s'agit de proposer une alternative aux projets du MCG et de la gauche qui souhaitent baisser drastiquement les salaires de ces directions, sans tenir compte de la concurrence du marché, des importantes responsabilités et des fortes compétences managériales demandées à ces directions, tout en évitant d'éventuelles omertés liées à ces rémunérations.

PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref : ce projet demande que les créances de l'État soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'État et de régulariser une situation défailante dans la transmission des factures de certains services.

PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'État et de la situation économique du canton »

En bref : ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'État au Conseil d'État. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'État selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

PL 12748 « Pour une maîtrise efficiente du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref : ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficience économique, sociale et financière. On entend par efficience la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

PL 12704 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'État soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

PL 12612 « Pour une meilleure information des députés sur le travail du Grand Conseil »

En bref : aujourd'hui le secret de commission s'applique d'une manière stricte au point de ne pas laisser la possibilité aux députés ne siégeant pas dans une commission de consulter les travaux de celle-ci. Ce projet propose que le secret de commission soit assoupli vis-à-vis des députés et députés suppléants au Grand Conseil en leur permettant d'accéder à tous les procès-verbaux de commission.

PL 12575 « Maîtrise des engagements »

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'État qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »

En bref : ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'État »

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'État par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'État et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'État et de ses institutions) »

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'État, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand État » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

SÉCURITÉ

PL 12984 « Pour la préservation de la tranquillité et de la salubrité publiques dans et autour des installations communales de gestion des déchets »

En bref : ce projet de loi demande la possibilité d'utiliser la vidéosurveillance aux abords des installations communales de gestion des déchets. Il s'agit de garantir la salubrité publique dans les déchetteries communales et les points de collecte de déchets communaux, ainsi que le respect des horaires de dépôt des déchets, et de prévenir la commission de dépôts illicites de déchets et de déprédations.

PL 12945 « Pour une protection forte de l'individu dans l'espace numérique »

En bref : ce projet de loi vise à inclure dans le domaine de la protection globale de l'individu l'ensemble des aspects concernant sa vie numérique, afin que les droits fondamentaux et les libertés soient aussi garantis dans ce contexte. La norme d'intégrité numérique se place en tant que prolongement du droit fondamental à l'intégrité et de la protection de la personnalité.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 13065 « Pour un soutien rapide et facilité aux acteurs de la restauration et du débit de boissons »

En bref : ce projet de loi prévoit l'octroi d'une aide unique et facilitée pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du débit de boissons. Les mesures sanitaires en vigueur depuis décembre 2021, notamment le télétravail obligatoire et les règles des 2G et des 2G+, ont eu des conséquences importantes sur de nombreux secteurs d'activités, impliquant une baisse significative du chiffre d'affaires. L'aide proposée par le projet de loi vise donc la sauvegarde de l'emploi et des entreprises, et constitue un coup de pouce financier en attendant la fin des restrictions sanitaires et le redémarrage progressif de l'activité économique.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

M 2816 « Pour des Rues Basses dignes du rayonnement de Genève »

En bref : la motion demande d'entreprendre toute action nécessaire en collaboration avec la Ville de Genève afin de rénover dans les plus brefs délais les revêtements des Rues Basses et d'améliorer les conditions d'utilisation de cet axe commercial prioritaire.

M 2784 « Favorisons l'emploi de la langue française : "Soldes" »

En bref : la motion demande à l'État d'intervenir auprès des commerçants et des milieux économiques pour leur rappeler le libellé de l'article 5 de notre Constitution cantonale, en les invitant notamment à privilégier l'idiome français « Soldes » lors des ventes périodiques promotionnelles.

M 2763 « Pour que Genève devienne un centre de référence de la technologie *blockchain* »

En bref : cette motion demande le développement d'une stratégie visant à accélérer les efforts en matière de technologie *blockchain* à Genève, particulièrement en créant un cadre solide, notamment légal, permettant à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité par la constitution d'un terreau favorable à la technologie *blockchain* et aux initiatives dans ce domaine.

M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

En bref : cette motion demande une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail. Il s'agit d'accompagner les indépendants et les patrons de PME, qui ont malheureusement perdu leur entreprise en raison de la crise du Covid-19, dans une reconversion professionnelle leur permettant un retour rapide à l'emploi et un avenir le plus radieux possible.

M 2713 « COVID-19, facilitons les transitions professionnelles vers les métiers de la santé »

En bref : la motion demande de mettre en place un plan de transition professionnelle pour les acteurs liés à la restauration, l'hôtellerie, au tourisme et au transport vers les métiers de la santé et des soins. Il s'agit de faciliter la transition professionnelle pour des secteurs en crise en mettant leurs compétences au service d'un autre secteur très demandeur et en pénurie de personnel qualifié et local.

R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

En bref : la résolution demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire mis en place par Genève et à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant.

FISCALITÉ

PL 13030 « Modification de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles »

En bref : ce projet de loi vise à être un contre-projet, fiscalement neutre, au projet de loi du Conseil d'État de réévaluation du patrimoine immobilier, qui coûterait 90 millions aux contribuables. Ce projet propose de fixer la réévaluation périodique de ces immeubles à l'indice genevois à la consommation, pour que ceux-ci soient évalués conformément à la LHID. À titre de mesure d'accompagnement et dans le but d'atténuer le prélèvement fiscal lié à cette augmentation, mais également pour diminuer le poids de l'imposition sur la fortune dans le canton de Genève, il propose une baisse linéaire de l'impôt sur la fortune.

PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

M 2836 « Déposons et récupérons nos plaques d'immatriculation dans nos offices postaux »

En bref : cette motion demande de mettre en place, en collaboration avec l'Office cantonal des véhicules et la Poste, la possibilité pour les habitants de déposer et récupérer leurs plaques d'immatriculation dans les offices postaux du canton, en particulier dans les zones hors de l'hypercentre et des centres urbains.

M 2828 « Améliorons et sécurisons la voie verte »

En bref : cette motion demande de renforcer la sécurité des usagers sur la voie verte, sans freiner les cycles, notamment en étudiant une séparation des flux piétons et vélos et en posant un système de détection/sensibilisation pour la vitesse des cycles. La motion demande aussi de planter des arbres pour apporter des zones d'ombres et d'étudier la mise en place de mobiliers urbains, là où cela est possible, le long de la voie verte.

M 2824 « Généralisation du 30 km/h : pour une solution raisonnable dans la lutte contre le bruit routier, ne mettons pas en œuvre un plan qui ne tient pas compte des différents usagers et de l'ensemble des facteurs liés à la circulation ! »

En bref : la motion demande de surseoir à la stratégie du Conseil d'État en matière de lutte contre le bruit routier qui prévoit notamment la généralisation du 30 km/h pour de nombreux axes routiers et de mener une étude sur les conséquences sur les transports publics et de secours. La motion propose également d'élaborer une stratégie de gestion de la vitesse maximale et d'assainissement du réseau routier cantonal et communal qui tient compte d'autres facteurs que le bruit routier.

M 2806 « Relançons le "Grand Genève" et le transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine »

En bref : la motion demande de relancer le projet de transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine, en se basant sur la loi rejetée en votation à une courte majorité en 2014, et à intégrer ce projet dans les projets d'agglomérations cofinancés par la Confédération. Le projet de construction des P+R en France voisine vise à soulager le trafic transfrontalier, la pression sur les petites communes et la congestion du réseau routier du canton.

M 2794 « Pour une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier sur l'activité des Transports publics genevois »

En bref : la motion demande une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier. Le Conseil d'État a proposé de nouvelles mesures comme la réduction des limitations de vitesse de façon différenciée suivant l'importance des axes routiers et suivant les heures du jour et de la nuit. Ce projet a des conséquences concrètes sur l'activité des transports publics, mais aussi pour les professionnels ayant besoin d'utiliser quotidiennement le réseau routier. Il est donc nécessaire d'analyser la situation avant que cela n'entraîne des difficultés supplémentaires pour le trafic.

M 2792 « Pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton »

En bref : Cette motion fait suite au projet étudié par le département des infrastructures, qui prévoit un contournement routier par la France se rattachant à un axe secondaire, déportant de fait la problématique du trafic à Soral sur d'autres petites communes. Le PLR propose une alternative via un contournement routier par l'ouest de Soral, se rattachant à la route de Chancy et permettant ainsi aux utilisateurs d'aller directement au pôle multimodal de Bernex.

M 2791 « Non à un contournement de Genève payant ! »

En bref : la motion fait suite au projet du département de la Haute-Savoie de mise en péage du tronçon autoroutier entre Saint-Julien et Annemasse. Elle demande d'identifier, avec l'appui de la Confédération et des autorités françaises compétentes, des solutions permettant de maintenir la gratuité du contournement autoroutier, ainsi que toute autre action permettant d'éviter des reports de trafic vers les axes secondaires et les zones d'habitation du sud du canton.

SANTÉ

PL 12769 « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! »

En bref : ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

M 2583 « Pour un engagement tripartite assurés-médecins-assurances sur le long terme »

En bref : Cette motion demande de mettre en place un cadre législatif au niveau cantonal permettant aux assurances de proposer des modèles d'assurance obligatoire de soins garantissant un engagement tripartite assurés-médecins-assurances sur plusieurs années, avec l'objectif de favoriser le suivi coordonné des patients et permettant de bloquer les primes sur cette même période.

M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PL 13086 « Accélérons la transition énergétique »

En bref : ce projet de loi vise à accélérer la transition énergétique en supprimant les obstacles administratifs, notamment dans le cadre de rénovations en zone 4B et 4B protégée (zone rurale).

PL 12973 « Favorisons les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref : ce projet de loi vise à favoriser la récupération thermique des activités des machines industrielles, artisanales et des data centers. Il s'agit d'utiliser le large potentiel des activités économiques du canton pour produire de la chaleur et de l'énergie en réseaux, afin de pouvoir connecter des quartiers avec des circuits fermés de chaleur.

M 2858 « Rendons possible la pratique de l'agrivoltaïsme »

En bref : cette motion demande de créer les bases légales pour que l'agrivoltaïsme soit autorisé à Genève, ainsi qu'à encourager la mise en place d'installations pilotes, en collaboration avec AgriGenève. L'agrivoltaïsme désigne l'usage intelligent de panneaux solaires dans des exploitations agricoles, afin d'apporter des bénéfices directs aux cultures en plus de la production d'électricité.

M 2857 « Pour une démarche responsable visant à économiser l'énergie en vue de l'hiver prochain »

En bref : cette motion demande de prendre des mesures responsables visant à anticiper les potentielles pénuries énergétiques pendant l'hiver 2022-2023. Elle propose notamment de réduire la température des bureaux du Grand État à 19 degrés, ainsi qu'à inciter les propriétaires privés, dont les institutionnels et les régies, à limiter le chauffage à 19 degrés.

M 2831 « Pour une réalisation efficace de l'assainissement énergétique des bâtiments du petit État et du grand État »

En bref : cette motion fait suite au rapport n°169 de la Cour des comptes, qui révélait que de nombreux bâtiments échappaient au bilan énergétique de l'État (BEBE) et que l'État n'avait pas de réel monitoring pour la transition énergétique. La motion demande donc d'inclure dans le BEBE les édifices en location, tels que les édifices importants comme les bâtiments des HUG, Palexpo et les locaux des TPG, et de mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes.

M 2811 « Simplifions les procédures permettant de diminuer le bilan thermique des bâtiments »

En bref : cette motion demande une simplification des procédures permettant de diminuer le bilan thermique des bâtiments, un assouplissement du cadre législatif et réglementaire, de même qu'une réduction des émoluments administratifs. Elle demande aussi à garantir l'exemplarité de l'État en procédant à l'assainissement des bâtiments publics d'ici 2025, et à s'assurer que les moyens financiers nécessaires pour réaliser les assainissements soient mis à disposition des secteurs privé et public.

M 2759 « Un cadre réglementaire assaini pour favoriser les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref : cette motion vise les mêmes buts que le PL 12973, en demandant au Conseil d'État de réduire les contraintes administratives et de prendre en compte les initiatives positives existantes du secteur privé en faveur de la transition énergétique.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

M 2813 « Pour la création d'un guichet de l'autonomie »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État d'évaluer la création d'un « guichet de l'autonomie » à destination des personnes en situation de handicap. L'objectif est de rassembler les informations sur les prestations disponibles dans le canton de Genève, tant proposées par l'État et les communes que par des associations ou des privés. Ce guichet pourrait être installé à la Maison de l'Autonomie à Lancy-Pont-Rouge.

M 2773 « Pour la pérennité financière de Pro Senectute »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de déposer un projet de loi visant à assurer la pérennité financière de Pro Senectute et de sa consultation sociale, qui risque de ne plus être assurée à partir de 2022, faute de financement suffisant.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2861 « Pour une gestion efficace et durable des remplacements au primaire »

En bref : cette motion demande de confier sans délai un mandat à une société privée afin qu'elle développe une solution informatique permettant le traitement de bout en bout, dans une seule application, des dossiers et des paiements pour les remplacements de l'école obligatoire, afin de pallier les graves problèmes que rencontre le service des remplacements au primaire.

M 2845 « DIP - Contenu pédagogique et évaluations : maintenons le personnel sur le terrain »

En bref : cette motion demande que, pour l'ensemble des enseignements et des formations délivrés par le Département de l'instruction publique, le personnel élaborant le contenu pédagogique, ainsi que celui préparant les évaluations, puisse se prévaloir d'une pratique régulière d'enseignement.

M 2755 « Pour un bilan des efforts mis en place en faveur de l'école inclusive »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de faire un bilan des efforts engagés pour l'école inclusive. Cela permettra de planifier les adaptations du projet mais également les ressources nécessaires à un programme efficace et de qualité, en particulier en regard des défis qui s'annoncent avec l'augmentation prévue du nombre d'élèves à l'horizon 2030. Cette motion répond en outre aux inquiétudes des enseignants, que le groupe PLR a eu l'occasion de rencontrer et qui ont émis certains doutes sur la mise en œuvre de l'école inclusive sur le terrain.

M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »

En bref : la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

M 2672 « Pour le développement des "cliniques de recherche", un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »

En bref : la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

R 948 « Pour le bien de notre jeunesse, ne fermons pas les écoles ! »

En bref : la résolution demande de ne pas fermer les écoles en cas d'aggravation de la situation sanitaire, mais de prendre des mesures de protection supplémentaires pour garantir l'enseignement en présentiel, ou le cas échéant de prendre des mesures de soutiens aux élèves contraints de rester à la maison, l'impact de la première vague et de l'enseignement à distance ayant eu des effets délétères sur le cursus scolaire des élèves et apprentis du canton.



VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER
GLOBAL ET SPÉCIALISÉ

 GROUPE
SPG-RYTZ
www.spg-rytz.ch

À droite toute !

UNE NOUVELLE ASSOCIATION PLR VIENT DE VOIR LE JOUR : LE PLR RIVE DROITE. SÉBASTIEN FABBI, SON PRÉSIDENT, NOUS RACONTE LA GENÈSE DE CETTE ASSOCIATION ET SES OBJECTIFS.



Par Sébastien Fabbi



La genèse du PLR Rive Droite remonte au 7 septembre 2021. Les présidents des associations communales PLR de Versoix, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy et du Grand-Saconnex ont été invités par notre Conseillère d'État Nathalie Fontanet afin de discuter de différents sujets sensibles, liés tant à la fiscalité, qu'à la zone aéroportuaire, à la loi d'écrêtage, à la taxe professionnelle ou à la gouvernance de l'aéroport. J'ai eu l'insigne honneur et le grand plaisir de rassembler et de coordonner cette réunion. À l'issue de cette rencontre particulièrement constructive, nous nous sommes découverts passablement d'affinités et de complicité. Et pas seulement viniques d'ailleurs !

DES PARTICULARITÉS LOCALES

Nous sommes tous motivés par l'envie de faire progresser le PLR, également sur la rive droite. Nous voulons créer plus de passerelles entre nos communes, être force de proposition pour les habitants de notre rive. Nous voulons mieux anticiper et répondre, au travers des valeurs du PLR, à l'intérêt des habitants de la rive droite. Et même si cela peut paraître à certains quelque peu kafkaïen, nous avons pour but de préserver la rive gauche tout en protégeant la rive droite. Certes, il y a beaucoup de thèmes communs à nos deux rives, mais, au même titre que la rive gauche, nous devons solutionner des problèmes bien spécifiques. Notre rive subit passablement de nuisances et de pollution : de l'air, du sol, sonore, etc. En regardant le verre à moitié plein, je dirai que c'est une chance que d'avoir un aéroport et sa gare, une

autoroute et une voie ferrée. En somme, un accès rapide à toutes nos infrastructures. Mais en considérant le verre à moitié vide, il s'avère que ce sont beaucoup de nuisances et de pollution pour les riverains.

Comme vous le savez, la rive droite est bien plus industrialisée que la rive gauche et en ce sens, nous devons faire en sorte de mieux la protéger. Cela ne veut pas dire que nous souhaitons voir de la décroissance ou de la désindustrialisation. Non, cela veut dire que nous devons trouver des solutions raisonnées et raisonnables, équilibrées et pérennes pour les habitants de la rive droite, en échangeant plus avec les principaux acteurs. Nous nous devons d'être tout particulièrement innovant et trouver plus d'équilibre et de cohésion entre nous. D'ailleurs, même les fournis ont compris que l'union fait la force, en particulier les fournis rouges.

UNE NOUVELLE ASSOCIATION PLR

En ce qui concerne la forme de notre association, nous avons réfléchi à différentes variantes : un groupement, une amicale, un club, une ligue, une faction, une tribu de joyeux PLR ? Non, vous l'avez compris, nous avons rapidement opté pour la forme de l'association. Pourquoi ? Pour être plus crédibles à l'égard du PLR cantonal et bien entendu à l'égard des habitants de la rive droite. Pour donner également plus de chances à notre association d'être pérenne.

Nous nous sommes fixés différents objectifs, dont le premier, fondamental, est de renforcer le PLR sur la rive droite. En effet, la composition socio-démographique de la population n'est pas comparable à celle de la rive gauche. Nous voulons encourager les vocations politiques, travailler ensemble pour motiver les citoyens à s'engager et rejoindre le PLR. Le recrutement sera un axe fort de notre démarche. Nous devons apprendre à joindre nos forces pour les campagnes cantonales et communales. Dans le cadre de 2023, nous voulons pleinement jouer notre rôle et donner le plus de visibilité possible aux candidats.

Comme vous le savez, nous ne sommes pas un parti de militants, il est par conséquent difficile de trouver du monde pour nous aider à monter des stands ou à récolter des signatures. Une fois de plus cette union d'associations – et non pas une fusion – va rendre le PLR plus fort et plus présent sur la rive droite. Nous devons impérativement regagner des sièges et des majorités dans plusieurs exécutifs, que ce soit à Versoix, à Meyrin, à Genthod ou au Grand-Saconnex.

En conclusion, je dirai que notre association a la volonté de renforcer le PLR sur la rive droite en suivant le cap du PLR cantonal. Elle a pour vocation de défendre inexorablement et inlassablement les valeurs qui nous unissent tout en répondant avec plus d'efficacité et d'efficience aux attentes et aux besoins des habitants de la rive droite.

Vive Genève, vive le PLR.

DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Nous allons travailler sur différents axes et souhaitons trouver des consensus pragmatiques. En ce qui concerne l'aéroport, par exemple, nous allons discuter de la mise en place d'un horaire à la zurichoise (23h00-23h30). Quel serait l'impact économique ? Est-il acceptable ? Si ce n'est pas le cas, nous devons et pourrons l'expliquer à la population. Nous nous devons par ailleurs de mieux communiquer sur ces sujets sensibles auprès des riverains. Notre objectif est clairement de rassembler et de renforcer notre électorat de droite.

Nous allons aborder les sujets sensibles de la mutualisation de certains services communaux, la voirie par exemple. Comment peut-on mieux optimiser les bâtiments, les machines, les outils et bien sûr le personnel ? Les exécutifs de Versoix et du Grand-Saconnex travaillent actuellement avec

Bellevue, Genthod et Pregny-Chambésy sur une fusion de leurs deux polices municipales. Cette fusion doit générer plus de sécurité et de proximité pour les habitants, tout en réduisant les coûts. Cette fusion peut apporter un meilleur maillage territorial ainsi que de meilleures collaborations avec la police cantonale. Nous voulons et devons être plus efficient et plus efficace pour les habitants de la rive droite et le PLR Rive Droite a pleinement soutenu cette démarche, avant même d'exister.

La création de cette nouvelle association est une excellente initiative qui démontre la vivacité et le dynamisme des présidents d'associations PLR. Par ailleurs, cela fait partie des mesures inscrites dans la feuille de route des présidents d'associations.

On ne peut que saluer la volonté des associations PLR de la rive droite de s'unir derrière une même bannière pour mieux défendre des intérêts communs et gagner en visibilité. Cette nouvelle association permettra également de créer des événements et de soutenir les différentes campagnes à venir.

L'union fait la force, les associations membre du PLR Rive Droite l'ont bien compris et à la veille de deux campagnes décisives ainsi qu'à deux ans des élections municipales le timing ne pouvait pas être mieux choisi. J'en suis donc ravi.

**Maxime Proveni,
Vice-président du PLR Genève en charge des associations**

« L'unité de valeur de la réussite ce n'est ni le franc ni le dollar. C'est un rapport entre la satisfaction et le projet. » Joseph Antoine Bell

L'Université d'été au château de Satigny



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00